

Deuxième édition du concours photo national

de l'Aquarium des Curieux de Nature de Belle-Isle en Terre



Règlement

1. Préambule

Ce concours national est organisé par l'association Eau et Rivières de Bretagne, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière et l' Aquarium des Curieux de Nature de Belle-Isle en Terre.

Quelques chiffres pour résumer la première édition:

- 110 participants
- 283 clichés reçus
- Participants issus de toute la France (38 départements différents) et également de Belgique, du Maroc, de la Réunion, Nouvelle Calédonie, Equateur et Panama.
- Plus de 3500 visiteurs ont pu profiter de cette exposition

2. Thèmes

Pour cette seconde édition du concours, deux thèmes autour du jardin sont proposés :

« *L'eau et le jardin* » Libre interprétation de ce thème

et

« *Le jardinier et son jardin* » Pour ce thème vous devrez fournir un petit texte (quelques lignes) avec le nom du jardinier, son approche du jardinage, ses plantations préférées... Ce texte accompagnera la photo lors de la valorisation.

3. Déroulement du concours

Les participants peuvent soumettre un maximum de quatre photos (deux pour chaque thème).

Le concours commence le 1^{er} décembre 2011 et se termine le 10 Avril 2012 (date limite de réception des clichés).

Les photos déposées seront examinées par un jury composé de membres de l'association et la sélection aura lieu entre le 11 et 18 Avril 2012.

Parmi les photos sélectionnées, 3 photos pour chaque thème seront primées et accompagnées de lots remis aux gagnants.

Les 20 photos sélectionnées (10 par thèmes) seront exposées:

- Le 13 Mai 2012 à l'occasion de la fête du jardin au naturel au Centre Régional d'Initiation à la Rivière.
- En Juillet et Août 2012 dans la salle d'exposition de l'Aquarium des Curieux de Nature.
- A l'automne 2012 en exposition extérieure grand format autour du château de Lady Mond.

Eau & Rivières de Bretagne

Aquarium des Curieux de Nature - Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle en Terre - 02 96 43 08 39



Salle d'exposition de l'Aquarium



Exposition grand format en extérieur



Exposition lors de la journée jardin

4. Aspects techniques

La prise de vue des photos doit être:

- **Numérique**
- Taille minimale de **1300 x 2000 pixels**
- Poids **minimal de 1Mo et maximal de 7Mo.**
- **Aucune inscription** ne doit figurer sur la photo
- La photo ne doit pas comporter **de bordure, détourage ou cadre.**

Les photos qui ne répondent pas à ces critères seront éliminées avant d'être présentées au jury.

Dans tous les cas, le participant enverra son bulletin de participation et ses clichés sous format numérisé à la boîte mail suivante : concoursphoto2012@hotmail.fr

5. Informations générales

Les participants autorisent en cas de sélection et en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion des concours des années suivantes.

Les photos pourront être imprimées et exposées sous différents formats:

- 40cmx30cm sous cadre verre dans la salle d'exposition de l'aquarium et du Centre Régional d'Initiation à la Rivière lors de la journée jardin.
- 130cm x 100cm en impression numérique en extérieur autour du château de Lady Mond.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. En participant au concours, vous vous engagez à ne fournir que des photos dont les droits d'auteur vous appartiennent. Les membres organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables du non-respect des droits d'auteur par l'un des participants au concours.

Eau & Rivières de Bretagne

Aquarium des Curieux de Nature - Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 Belle-Isle en Terre - 02 96 43 08 39

Nous nous réservons le droit de refuser des photos qui iraient à l'encontre des valeurs humaines (caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant...) et environnementales que nous défendons.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les organisateurs s'engagent à ne pas utiliser ces photos en dehors des expositions pour l'Aquarium des Curieux de Nature, le Centre Régional d'Initiation à la Rivière et l'association Eau et Rivières de Bretagne. Les organisateurs s'engagent à ne pas diffuser les photos sur Internet.

Les clichés restent la propriété de leur auteur.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photo « L'eau et le jardin »

Obligatoire pour tout participant au concours photo

Nom

Prénom

Titre des photos (ces titres accompagneront les clichés)

1.

2.

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

Je soussigné

Autorise la publication et l'impression des images proposées pour l'exposition intitulée « L'eau et le jardin », dont je déclare formellement être l'auteur.

Je certifie qu'il n'y a pas d'opposition légale (droit d'auteur, droit à l'image, droit des personnes) à leur valorisation.

La transformation des œuvres consistera uniquement en leur agrandissement pour l'impression.

De son côté, le jury garde un droit de refus des images si celles-ci ne correspondent pas aux normes techniques demandées ou portent atteinte aux valeurs humaines et environnementales défendues par l'association organisatrice.

Fait à :

Le :

Bulletin à retourner à l'adresse suivante : concoursphoto2012@hotmail.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photo « *Le jardinier et son jardin* »

Obligatoire pour tout participant au concours photo

Nom Prénom.....

Titre des photos avec petit texte qui présente le jardinier, son approche du jardinage...

1.....
.....
.....
.....
.....

2.....
.....
.....
.....
.....

Adresse

Numéro de téléphone

Mail

Je soussigné

Autorise la publication et l'impression des images proposées pour l'exposition intitulée « *Le jardinier et son jardin* », dont je déclare formellement être l'auteur.

Je certifie qu'il n'y a pas d'opposition légale (droit d'auteur, droit à l'image, droit des personnes) à leur valorisation.

La transformation des œuvres consistera uniquement en leur agrandissement pour l'impression.

De son côté, le jury garde un droit de refus des images si celles-ci ne correspondent pas aux normes techniques demandées ou portent atteinte aux valeurs humaines et environnementales défendues par l'association organisatrice.

Fait à :

Le :

Bulletin à retourner à l'adresse suivante : concoursphoto2012@hotmail.fr